



HAL
open science

A quelles conditions le divorce peut-il être pensé comme un risque?

Claude Martin

► **To cite this version:**

Claude Martin. A quelles conditions le divorce peut-il être pensé comme un risque? . 2016. halshs-01376022

HAL Id: halshs-01376022

<https://shs.hal.science/halshs-01376022v1>

Preprint submitted on 5 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

A quelles conditions peut-on penser le divorce comme un risque ? Commentaire sur l'article « La couverture des coûts du divorce »

In *Population* 2016-3

Claude Martin, directeur de recherche Cnrs, Arènes UMR 6051

Comme nombre d'événements des trajectoires de vie, le divorce constitue un objet d'analyse et de réflexion susceptible de mobiliser de nombreuses disciplines des sciences humaines et sociales. L'économie n'est en général pas au premier rang de celles-ci, dans la mesure où l'accompagnement des trajectoires conjugales appelle dans un premier temps davantage le regard des juristes et des psychologues. Les démographes sont également fortement sollicités pour suivre pas à pas l'évolution et les variations du phénomène, donnant la base nécessaire à la formulation de pistes d'interprétation des causes de ces variations dans le temps, l'espace et bien sûr l'espace social. Sociologues et économistes font partie de ce deuxième cercle d'experts intéressés par les causes et surtout les conséquences du divorce.

L'article que nous proposent Cécile Bourreau-Dubois et Myriam Doriat-Duban est incontestablement une utile contribution dans cette perspective. Il constitue en quelque sorte la base d'une réflexion d'actuaire qui aurait pour objectif d'arbitrer sur la nature de ce « risque » et d'envisager les fondements et les modalités de sa couverture. Il propose un modèle qui pourrait probablement être converti en formule dans un deuxième temps.

L'idée de penser le divorce comme un « risque » n'est pas nouvelle : nous avons pour notre part proposé de parler de « risque solitude » (Martin, 1993). Selon les angles choisis, on peut y voir un risque au sens assurable du terme, comme c'est le cas ici, ou au sens de menace. Cette deuxième approche pose la question de la logique de construction sociale des risques incluant les controverses sur la question de savoir quel sens attribuer à des covariations, ou les affrontements sur ce que sont en la matière les variables explicatives et la variable expliquée. L'un des exemples les plus significatifs de cette bataille concerne les effets du divorce sur les enfants. Une masse considérable de la littérature scientifique en sciences sociales, en particulier aux Etats-Unis, a été consacrée à cette question. Mais un examen attentif permet d'identifier non seulement des désaccords importants sur l'idée prétendant faire du divorce un événement dont les effets se font mécaniquement au détriment du bien-être des enfants, mais même des affrontements sur les dispositifs permettant de mettre à l'épreuve une telle causalité. Ainsi, par exemple, de nombreux auteurs ont questionné les démarches qui tendaient simplement à comparer (même en les appariant) des enfants élevés et socialisés dans des ménages de couples mariés et des enfants ayant connu le divorce de leurs parents. La variable indépendante, susceptible d'être fortement négligée, renvoyant au conflit. Sans aller plus loin sur cet exemple, on comprend sans doute la nature de la discussion et l'importance de diversifier les situations et cas à comparer comme ceux d'enfants socialisés dans des couples qui restent mariés malgré des conflits permanents et violents, d'où l'idée, que nous avons proposé, d'évaluer les « risques du non-divorce » pour les enfants, en cas de conflit (Martin 2007).

En somme, si l'on peut envisager d'informer les dimensions économiques du divorce sous l'angle de ses coûts directs et indirects, les difficultés s'amplifient lorsque l'on aborde les conséquences à moyen et long terme, ou lorsque l'on aborde justement cette question des conséquences sur les enfants. A s'en tenir à une vision du type « toute choses égales par ailleurs », on risque comme le fait une partie de la littérature nord-américaine de généraliser la « dépréciation de la qualité du capital humain des futurs citoyens » provoquée par le divorce à une vaste population d'individus, enfants, adolescents et jeunes adultes, qui sont pourtant susceptibles de convertir l'épreuve du divorce en rebonds pour leur propre existence et capital humain. On peut dès lors

se demander comment une réflexion comme celle qui nous est proposée ici pourrait intégrer dans son faisceau de variables ce phénomène de résilience ou de conversion de l'épreuve en une stratégie alternative à la tranquille mécanique de ce que l'on considère comme les trajectoires normales ou pensées comme une réussite, à un moment historiquement situé et à un niveau donné de l'espace social. Ainsi, pour prendre encore un exemple de la complexité des variables en cause : il est courant de prendre pour un potentiel « échec scolaire » ou pour une pénalité liée au divorce, le fait que des jeunes ayant vécu le processus de divorce de leurs parents et accompagné la vie quotidienne de leur mère en situation monoparentale, aient une scolarité en moyenne plus courte que ceux qui sont socialisés dans des couples stables. Mais c'est négliger que cet effet peut aussi correspondre à une stratégie, une volonté ou un besoin : celui de s'autonomiser plus rapidement et d'accéder plus tôt à un emploi, quitte en effet à raccourcir une trajectoire scolaire qui aurait en d'autres circonstances pu être plus longue.

Nombre d'autres points pourraient être discutés ici, comme le fait de considérer comme les auteures que le divorce est un risque particulier puisqu'il est le résultat d'un choix, d'au moins un des protagonistes. Cette problématique du choix est encore une fois très discutable et résonne bien entendu avec l'idée que le divorce serait, dans un nombre important de cas, provoqué par un manque d'investissement, d'effort, de bonne volonté des protagonistes. N'entend-on pas régulièrement dire d'ailleurs que la cause de l'augmentation du nombre des divorces est le fait d'adultes qui à la première difficulté « jettent l'éponge ». Dans une telle optique, on pourrait même se demander s'il est bien nécessaire de réfléchir à protéger socialement les individus de ces conséquences, autrement qu'en les invitant à contracter une assurance, comme on le fait en matière de risque automobile ? Penser en termes de choix ici revient manifestement à tenir pour négligeables tous les facteurs qui contribuent au divorce bien au-delà d'une question de choix. Ainsi en est-il des liens (co-occurrences) entre chômage et divorce ou entre déclassement et divorce, ou encore entre conditions quotidiennes de vie, enjeux de partage des rôles entre les sexes ou enjeux de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et divorce, etc.

En somme, si la démarche consistant à mettre en discussion les conditions dans lesquelles le divorce pourrait être considéré comme un risque social est précieuse, et même nécessaire, il est manifeste que le chemin à parcourir reste important pour éviter de créer des dispositifs dans l'incapacité de compenser les formidables inégalités générées par ces accidents ordinaires des trajectoires d'existence contemporaine. Parmi les pistes à poursuivre dans cette discussion, mentionnons pour finir une prise en compte d'indicateurs de bien-être (ou de mal-être), qui au-delà du strict enjeu économique pourrait affiner les dispositifs d'accompagnement.

Claude Martin, sociologue, directeur de recherche au CNRS, (CRAPE-Arènes, UMR 6051)

Références

Martin Cl., 1993, « Risque solitude et vulnérabilité relationnelle », *Revue internationale d'action communautaire*, n° 29, p. 69-83. <https://www.erudit.org/revue/riac/1993/v/n29/index.html>

Martin Cl., 2007, « Des effets du divorce et du non-divorce sur les enfants », *Recherches et Prévisions*, n°89, p. 9-19.